

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS1305

présenté par

Mme Vidal, Mme Le Grip, Mme Pouzyreff, M. Marion, M. Ledoux, M. Valletoux, M. Rousset,
M. Sorre, M. Huyghe, Mme Vignon, M. Mazars, Mme Melchior, M. Travert, M. Bothorel et
Mme Brulebois

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 38, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
